



Curiosité ? Gourmandise ? Les sangliers aiment visiter les coupes de bois, de même que les cerfs et les chevreuils.

Les chasseurs le disent : « les bûcherons ne dérangent pas ! »

Couper ses bois en période de chasse : OUI ! Quel mal à ça ?

FDC 45



Gérard BOUET, administrateur de la Fédération des chasseurs du Loiret

Beaucoup de propriétaires et de gardes pensent que l'exploitation de bois dérange le gibier. Pourtant la Fédération des chasseurs du Loiret, elle-même, pratique des coupes pendant la période de chasse sur sa propriété. Explications de Gérard BOUET, administrateur de cette fédération.

Présentez-nous la propriété de la fédération

Le domaine de La Motte couvre 155 ha : 46 ha de zone humide, 9 ha de plaine/prairie/bâtiments et **100 ha de bois**. Ce sont essentiellement des taillis et taillis sous futaie, parfois avec des pins. Nous avons aussi 3 ha de futaie résineuse.

Nous pratiquons 6 chasses par an, environ 1 par mois, ce qui représente une pression normale pour du gros gibier.

Le domaine est géré dans sa globalité (bois, zones humides, chasse) pour conserver les équilibres entre chaque composante. Nous réalisons régulièrement des coupes

de bois de chauffage et prévoyons prochainement des éclaircies résineuses.

Réalisez-vous des coupes pendant la période de chasse ? Qu'en est-il du gibier ?

Bien sûr. Les coupes se déroulent sur des petites unités disséminées et s'arrêtent 1 semaine avant le jour de chasse.

Mais on n'observe **pas d'interférence** avec les bûcherons. Au contraire, il est courant de voir cerfs, chevreuils ou sangliers venir sur la coupe le lendemain de sa réalisation. Pour eux le bûcheronnage devient régulier, habituel et n'apparaît pas comme une agression.

Quels conseils donneriez-vous aux propriétaires ?

Les bois et la chasse doivent se gérer globalement : taille du territoire, type

de chasse (gros ou petit gibier, voire les 2), coupe des bois... Il est certain que réaliser des gros travaux alors que les chasses sont fréquentes, peut poser problème. Mais les animaux exigent des périodes de repos, tant pour l'exploitation des bois que la pression de chasse.

En général il faut respecter **1 semaine de tranquillité** avant le jour de chasse. Il n'est pas raisonnable de chasser plus souvent que toutes les 3 semaines. Car **la pression de chasse est plus dérangeante** que les travaux forestiers. Le bruit d'un engin (tronçonneuse, tracteur...) n'a jamais dérangé le gibier. La gêne est d'autant moindre que les bûcherons se limitent à un secteur. Ils perturbent moins que les promeneurs ou ramasseurs de champignons, qui se promènent partout et parfois avec des chiens !

Propos recueillis
par Christine POMPOUGNAC
Ingénieur au CRPF

P.D. Dessarps



Les coupes de bois dérangent nullement le gibier mais leur apportent nourriture grâce au recru.